

Compte rendu préliminaire

Table de travail de l'Alliance pour la création d'une réserve naturelle dans le parc du Mont-Bellevue

Mercredi 15 mai de 18 h 30 à 20 h 40

Lieu : Local D7-1021, Université de Sherbrooke à Sherbrooke

Note : Dans le présent document, le masculin englobe les deux genres et est utilisé pour alléger le texte.

Sont présents :

Membres de l'Alliance¹ :

Alexis Wawanoloath, Nation Waban-aki

Martin Gagnon, Association citoyenne des espaces verts de Sherbrooke (ACEVS)

Élizabeth Bélanger, résidente du secteur Lalement

Claude Gingras, usager

Marie-Pierre Morel, usagère

Bertrand Thibault, usager

Jean-Marie Dubois, usager

Gabriel Charest, usager

Personnes-ressources :

Jean Lacasse, Sentiers de l'Etrie

Paul Matte, Sentiers Sherbrooke

Représentants du Regroupement du parc du Mont Bellevue (RPMB) :

Stéphanie Roy, directrice générale

Mélanie Drouin, adjointe administrative

Consultant :

Benoît Théberge, Directeur de projet, Transfert Environnement et Société

Membres absents :

Michel Harnois, Société d'histoire de Sherbrooke

François Lapointe, École secondaire Le Triolet

Nadia Fredette, Sentiers de l'Etrie

Olivier Audet, Collège du Mont-Ste-Anne

Luc Dugal, Dalbix

¹ L'Alliance est une instance créée en décembre 2018 par les propriétaires du parc du Mont Bellevue et qui regroupe autour d'une même table des citoyens et des représentants de divers secteurs intéressés à prendre part aux discussions dans le cadre du projet de réserve naturelle prévu sur ce territoire.

1. Accueil et rappel du but de la rencontre

Il y a un rapide tour de table pour accueillir les nouveaux venus.

Michel Harnois, de la Société d'histoire de Sherbrooke, a fait part au RPMB de son désir de rester en retrait de la table de travail, mais de demeurer en appui à la démarche de création de la réserve naturelle. Son équipe peut fournir des analyses sur la valeur patrimoniale d'éléments présents dans le parc. Elle peut également effectuer des recherches historiques sur l'utilisation du parc, ou sur tout autre sujet lié au patrimoine pour lequel la table de travail de l'Alliance veut obtenir des informations.

Benoît Thériault explique que la rencontre d'aujourd'hui vise principalement à faire état des données disponibles en lien avec les sites alternatifs, les enjeux de conservation, l'achalandage et les mesures de communication et de sensibilisation au parc du Mont-Bellevue, tel que demandé par les membres préalablement. Il sera aussi question des actions à prioriser pour l'été 2019 et il y aura un moment pour discuter de la visite de site à venir le 4 juin 2019.

Un membre mentionne qu'il souhaite ajouter au varia un point de discussion concernant la sécurité dans le parc du Mont-Bellevue.

2. Adoption du compte rendu de la rencontre du 11 avril 2019 et retour sur les suivis

Pour le compte rendu, un membre soulève une précision à apporter au point 8 pour mieux refléter les discussions concernant le droit d'accès au territoire. La correction sera apportée avant la publication du compte rendu.

Mélanie Drouin présente les actions mises en place depuis la dernière rencontre :

Actions	Suivis
Mettre en ligne : - Le compte rendu et la présentation de la rencontre de l'Alliance du 12 février 2019. - Le résumé des rencontres du 28 février 2019 et du 28 mars 2019 du comité de travail. - Les règles de fonctionnement de la table de travail et liste des membres.	Tout est en ligne sauf le résumé des rencontres du comité de travail. Les informations se retrouvent à même le compte rendu de la table de travail du 11 avril.
Partager les coordonnées des membres de la table de travail à l'interne.	Fait
Proposer une version modifiée de la vision de la table de travail.	Nous ne retravaillerons pas nécessairement le libellé, mais vos commentaires sont pris en compte.
Obtenir de l'information et de la documentation en lien avec les questions d'intérêts.	Une liste des documents existants a été transmise aux membres. Une recension de l'information contenue dans ces documents a été faite et sera présentée au cours de la rencontre.
Fixer les dates des prochaines rencontres.	Fait

3. Mise à jour – Comité de travail et plénier

Stéphanie Roy fait un compte rendu des points discutés lors de la dernière rencontre du Comité de travail des propriétaires du parc du Mont-Bellevue qui a eu lieu le 25 avril 2019.

Une proposition de présentation du projet de réserve naturelle dans le parc du Mont-Bellevue sera déposée en réponse à l'appel à communications de la [Conférence canadienne sur les parcs](#) qui aura lieu à Québec du 7 au 10 octobre 2019.

La majeure partie de la rencontre du Comité de travail a porté sur la préparation de la présentation du projet de réserve naturelle au conseil municipal du 6 mai 2019. Plusieurs membres de la table de travail ont d'ailleurs assisté à celui-ci. Une importante partie de cette présentation touchait la table de travail et cela a eu pour effet de rassurer les élus et les citoyens sur le projet. Mélanie Drouin fera parvenir aux membres de la table de travail la **présentation du 6 mai**, ainsi que le **document de reconnaissance de la réserve naturelle** qui sera déposé sous peu au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MLECC) ayant maintenant reçu l'aval des deux propriétaires du parc du Mont-Bellevue.

L'autre élément important discuté a été la table de travail de l'Alliance. Mme Roy réitère qu'elle se fait la gardienne de cette démarche de concertation auprès des propriétaires. Elle constate beaucoup d'écoute, le comité s'approprie peu à peu la démarche et comprend mieux les ajustements nécessaires quant au rythme de développement du projet de réserve naturelle.

Il y a également été question de la logistique entourant la plantation (150 arbres) prévue pour le 17 mai 2019. Celle-ci a pour but de fermer un sentier en milieu humide dans le secteur du mont J. S.-Bourque. La nouvelle carte des sentiers a également été présentée au comité de travail, ainsi qu'un suivi sur l'installation aux différentes entrées du parc.

Le comité a décidé de repousser à février 2020 le dépôt d'une demande de financement à la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement.

Une rencontre du sous-comité du Programme de suivi de l'intégrité écologique est prévue le 13 mai 2019. Les agents de sensibilisation du RPMB pourront contribuer à la prise de données dès l'été 2019 en lien avec ce programme.

Il a été question d'autres points informatifs, notamment la participation de 140 employés à une activité d'ornithologie dans le parc du Mont-Bellevue dans le cadre de la journée du personnel de l'Université de Sherbrooke, des résultats négatifs d'échantillonnage de la tique et de la maladie de Lyme, de l'embauche d'agent de sensibilisation par le RPMB pour l'été 2019 et du projet des étudiants en art visuel qui verra le jour dans le parc.

4. Mise à jour – Sites alternatifs pour la pratique du vélo de montagne

Étant donné l'achalandage très important pour la pratique du vélo de montagne dans le parc du Mont-Bellevue, un comité se penche sur le développement de sites alternatifs pour ce sport. Il est composé de Jean-Sébastien Mailhot de Sentiers Sherbrooke, de Luc Dugal de Dalbix, d'Annie Fréchette et Johann Dumont-Baron de la Ville de Sherbrooke, de Patrice Cordeau de l'Université de Sherbrooke, d'Olivier Audet du Collège du Mont-Ste-Anne et de Stéphanie Roy du Regroupement du parc du Mont-Bellevue. La dernière rencontre a eu lieu le 9 mai 2019.

Il a été question d'un projet piloté par Carbone aventure pour le site de la base de plein air André-Nadeau. Il s'agirait d'un site initiatique qui comprendrait une *pump track* et la réfection de sentiers existants. Du côté de Dalbix, il y a

peu d'intérêt pour ce site en tant que plateau sportif. Le coût du projet est élevé et nécessitera des investissements de Carbone Aventure pour voir le jour.

Des terrains privés dans le secteur de la rue Dunant sont également considérés, mais il y a des enjeux d'assurances. La Ville de Sherbrooke n'investira pas financièrement sur des terrains privés, mais elle peut offrir de l'accompagnement pour le démarchage auprès du propriétaire.

Le secteur ayant le meilleur potentiel selon l'ensemble des parties est celui derrière le stade extérieur de l'Université de Sherbrooke qui est en dehors de la réserve naturelle. Pour l'UdeS, il est impératif de réfléchir les sentiers en coordination avec son plan de mobilité durable qui prévoit l'ajout de pistes cyclables sur le campus. Il faut également prendre en compte l'ensemble du réseau cyclable présent et à venir (ex. le secteur de la 410). Une visite de site de ce secteur est prévue le 31 mai. L'objectif est de ficeler le projet pour l'automne 2019 de façon à pouvoir amorcer les travaux d'aménagement au printemps 2020.

Pour mieux faire l'analyse des sites alternatifs, il est suggéré par un membre de se doter de critères (ex. distance par rapport au centre-ville, le niveau de difficulté des sentiers). Il est également suggéré de poursuivre les explorations avec les propriétaires privés afin de trouver des lieux intéressants même si d'emblée, cela semble plus compliqué. Certains pensent qu'il est irréaliste de croire que le parc du Mont-Bellevue verra son achalandage diminué même avec la venue de sites alternatifs. Ce site est très avantageux du point de vue de sa situation géographique et de l'offre complète au niveau de la difficulté des sentiers en incluant le secteur du mont J.-S. Bourque.

Sous la recommandation du RPMB, la Ville de Sherbrooke a travaillé sur un communiqué afin de faire part de la nouvelle signalisation mise en place dans l'ensemble du parc, mais particulièrement celle concernant l'interdiction du vélo dans le secteur du mont J.-S.-Bourque. Il est prévu que ce soit une publication conjointe entre les propriétaires, le RPMB, Sentiers Sherbrooke et Dalbix.

5. Mise à jour et échanges – Enjeux liés à la conservation du milieu naturel

À l'annexe 1 de ce compte rendu se trouvent les éléments liés à la conservation du milieu naturel pour le parc du Mont-Bellevue. Un résumé de ces informations est présenté aux membres par Mélanie Drouin. La liste de la documentation utilisée se retrouve à l'annexe 2.

Pendant la présentation, un commentaire est apporté sur le fait que le parc du Mont-Bellevue n'est clairement pas isolé au niveau environnemental. Il a une connectivité avec les milieux naturels adjacents.

Une série de pistes à explorer par rapport aux enjeux de conservation est présentée par Benoît Théberge.

Les membres de la table de travail sont intéressés à réviser et commenter le travail du comité sur le programme de suivi de l'intégrité écologique (PSIÉ) du parc du Mont-Bellevue. Il est mentionné qu'il serait intéressant de calculer la valeur économique des services écologiques du parc du Mont-Bellevue. C'est un exercice qui a été fait pour la ceinture verte des villes de Toronto et Montréal. Ces études seront partagées au groupe. Mélanie Drouin, du RPMB, participera à une rencontre du comité du PSIÉ le 5 juin 2019. De plus, les agents estivaux de sensibilisation du RPMB pourront contribuer à collecter des données dès 2019.

Les membres souhaitent également avoir un accès aux cartes identifiant les zones sensibles d'un point de vue écologique. Martin Gagnon de l'ACEVS indique qu'il enverra un rapport d'Aquaberge concernant les milieux humides d'un site adjacent au parc du Mont-Bellevue.

La Nation Waban-Aki se dit évincée de la demande de réserve naturelle dans le parc du Mont-Bellevue. Il serait important de reconnaître l'apport historique et contemporain de la Nation sur ce territoire. Il est proposé qu'il y ait une étude archéologique, particulièrement dans le secteur du mont J.-S. Bourque où l'on retrouve notamment un cercle de pierres blanches qui pourrait avoir un lien avec la Nation. Il serait aussi pertinent de rechercher les noms d'origine de ce territoire. Plus de connaissances permettraient une mise en valeur des savoirs traditionnels, de la toponymie, etc. Il faut explorer s'il existe des sources de financement pour ce genre de recherche et mettre en lien la Société d'histoire de Sherbrooke et le Bureau Ndakinna du Grand Conseil de la Nation Waban-aki. Il est suggéré d'explorer l'étude sur le potentiel archéologique dans la documentation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du projet de l'autoroute 410.

6. Pause

7. Mise à jour et échanges – Achalandage et mesure de suivi

Un résumé des informations recueillies lors de la recherche documentaire (Annexe 1 et 2) en lien avec l'achalandage au parc du Mont-Bellevue est présenté par Mélanie Drouin.

Il est précisé qu'au parc du Mont-Bellevue, il est important de distinguer la pratique de loisirs de plein air et la pratique d'activités sportives. Une précision est donnée par rapport à la pratique du loisir de plein air qui se veut selon le Réseau fédéré du plein air : « une activité non compétitive et non motorisée, se déroulant durant le temps libre, qui permet à une personne d'entrer en contact avec les éléments du milieu naturel, sans rien y prélever et dans le respect de ces derniers, à des fins de contemplation, d'évasion, d'observation, d'exploration ou d'aventure. » Il est suggéré que le parc pourrait comprendre des zones d'activités sportives et des zones d'activités de plein air. Il est précisé que la pratique sportive comprend la pratique individuelle et organisée. Dans le parc du Mont-Bellevue, pour le vélo, il faut distinguer le transport actif, la pratique récréative et la pratique sportive.

Une série de pistes à explorer par rapport aux enjeux d'achalandage est présentée par Benoît Thériage.

Les agents de sensibilisation estivaux du RPMB pourront poursuivre la prise de données sur l'achalandage et établir un meilleur portrait de l'utilisation du parc par les groupes organisés. Le sondage auprès des usagers du parc sera reconduit et les membres de la table de travail acceptent de le réviser et d'émettre des commentaires avant son envoi. Il est aussi suggéré d'explorer les éléments suggérant qu'il y a une saturation de l'utilisation du milieu. Il est, être autres, proposé de créer un registre des plaintes. Il est aussi mentionné que la détérioration du milieu est des sentiers et plus une question de la qualité de l'infrastructure en place que de l'achalandage. Les Sentiers de l'Estrée ont l'expertise pour appuyer la Ville de Sherbrooke et le RPMB dans l'évaluation de la qualité des sentiers. Aussi, quoiqu'il semble y avoir une ferme volonté de la part des usagers de cohabiter dans le parc du Mont-Bellevue, il semble préférable que chaque usage ait des sentiers dédiés pour le mieux-être et la sécurité.

8. Mise à jour et échanges – Sensibilisation et communication et mesures à prévoir pour l'été 2019

Le point varia demandé en début de rencontre par un membre est traité à ce moment puisqu'il touche la signalisation et l'éducation.

Le membre se dit inquiet du manque de signalisation mentionnant l'interdiction du vélo sur le sentier multifonctionnel vers le secteur J.-S. Bourque à l'intersection du sentier provenant de l'Université de Sherbrooke. Étant donné les pentes fortes dans ce secteur les vélos arrivent vite et il craint pour la sécurité des marcheurs. Il propose également de faire connaître les usages permis et interdits sur le site web du RPMB. Stéphanie Roy indique qu'elle fera la vérification auprès de l'équipe d'entretien du parc pour la signalisation et que le service des

communications de la Ville de Sherbrooke travaille conjointement avec l'UdeS, Dalbix, Sentiers Sherbrooke et le RPMB pour émettre un communiqué conjoint concernant la nouvelle signalisation et les usages permis et interdits.

Un résumé des informations recueillies lors de la recherche documentaire (Annexe 1 et 2) en lien avec la sensibilisation et la communication au parc du Mont-Bellevue est présenté par Mélanie Drouin.

Une série de pistes à explorer par rapport aux enjeux de sensibilisation est présentée par Benoît Théberge.

Les agents de sensibilisation de l'été 2019 auront un important rôle à jouer pour les volets de la sensibilisation et de la communication. Un membre suggère qu'il est important de maintenir les canaux de communications avec les organismes utilisateurs du parc afin de diffuser les informations intéressantes et pertinentes à l'ensemble des usagers. Il est également question d'un programme d'intendance environnementale comme pour le Mont-Royal à Montréal qui est composé de bénévoles se réunissant à intervalle régulier pour divers travaux liés à la conservation et à la sensibilisation. Les membres de la table de travail trouvent cette proposition pertinente. De manière réaliste, elle ne pourrait voir le jour avant l'été 2020.

L'un des outils de communication évoqué est la Charte des amis du parc du Mont-Bellevue. Il s'agit d'un document qui énonce les grands principes à respecter par les usagers du parc du Mont-Bellevue. Malheureusement, le temps manque pour en discuter, mais les membres de la table de travail sont d'accord pour étudier cet outil plus en profondeur.

9. Planification de la visite de site

La visite de site aura lieu le 4 juin 2019. Le rendez-vous sera au stationnement Dunant à 18 h 30.

Les membres suggèrent d'aller sur le sommet du mont J.-S. Bourque, de visiter des sentiers formels et informels, des zones sensibles au niveau écologique, de voir des sentiers mal conçus et de visiter le cercle de pierres blanches. Il est aussi question d'aller visiter la zone intéressante derrière le stade extérieur de l'UdeS pour le développement du vélo de montagne, mais logistiquement ce sera trop loin. Cependant, il est possible de se joindre à la visite de site prévue le 31 mai.

10. Calendrier des prochaines rencontres

À la suite de la visite de site du 4 juin, la table de travail sera en relâche pour la période estivale. Un sondage sera envoyé à la fin août pour déterminer la date de la prochaine rencontre en septembre. Il est proposé d'y inviter les agents de sensibilisation à venir y présenter un résumé de leur expérience estivale.

11. Remerciement et fin de la rencontre

LISTE DES RECOMMANDATIONS ET DES SUIVIS

Les actions de suivi sous la responsabilité du RPMB :

- Mettre en ligne :
 - Le compte rendu et la présentation de la rencontre de la table de travail de l'Alliance du 11 avril 2019.
- Envoyer la présentation au conseil municipal du 6 mai aux membres.
- Envoyer la demande de reconnaissance de la réserve naturelle dans le parc du Mont-Bellevue aux membres.
- Envoyer le document de la Sépaq sur les indicateurs du programme de suivi de l'intégrité écologique.
- Faire une demande au comité du programme de suivi de l'intégrité écologique pour réviser et commenter leurs travaux.
- Partager les études sur la valeur économique des services écologiques de la ceinture verte des villes de Toronto et Montréal aux membres.
- Obtenir l'autorisation de la Ville de Sherbrooke pour transmettre la carte des zones sensibles du parc du Mont-Bellevue aux membres.
- Faire un suivi auprès du Comité de travail sur l'opportunité d'impliquer la Société d'Histoire de Sherbrooke et le Bureau Ndakinna du Grand Conseil de la Nation Waban-aki dans la documentation des aspects patrimoniaux présents au sein du parc du Mont-Bellevue.
- Mettre à jour le sondage pour les usagers du parc du Mont-Bellevue et le faire tester par les membres de la table de travail.
- Contacter la Ville de Sherbrooke pour avoir un inventaire des plaintes.
- Rencontrer les Sentiers de l'Estrie pour peaufiner les mesures d'achalandage et faire un inventaire de l'état des sentiers.
- Rappel d'envoyer des commentaires sur la Charte des amis du parc du Mont-Bellevue.
- Envoyer un courriel à la fin août pour fixer la date de la prochaine rencontre.

ANNEXE 1 - Retour sur les demandes d'information de la rencontre du 11 avril 2019

Enjeux environnementaux

Dès 1995, dans le **plan directeur d'aménagement du PMB** les propriétaires partagent la même orientation concernant l'aménagement du PMB :

- Le respect du milieu naturel et la prédominance des activités et aménagements extensifs

Ils identifient déjà deux aires d'activités :

- Extensive : Équivaut au territoire complet de la réserve naturelle.
Usages : enseignement, recherche, observation de la nature et des paysages, randonnée pédestre, course à pied, raquette, vélo, ski de fond, course d'orientation, tir à l'arc, événements spéciaux dûment autorisés
- Intensif : Station de ski, chalet Antonio-Pinard et terrains de tennis
Usages : mêmes que dans l'aire extensive, plus, ski alpin, patinage, glissade, tennis, pique-nique, initiation à la nature, caravanning, événements spéciaux dûment autorisés

En 2004, dans le **plan stratégique du PMB**, le comité conjoint s'entend pour donner au parc la vocation suivante :

- Le parc du Mont-Bellevue, un milieu naturel montagneux au cœur de Sherbrooke, préservé et conservé pour les générations futures, voué au loisir de plein air quatre saisons, à l'éducation et à la recherche, accessibles aux familles, aux sportifs, aux universitaires, à la population en général et aux visiteurs.

Le plan détermine aussi certains principes d'intervention dans le parc, notamment que la préservation et la conservation sont des objectifs prioritaires à atteindre. Il est mentionné que le choix des activités, leurs conditions de pratique et les aménagements doivent être soumis à cette priorité. On énonce également que les interventions physiques dans le PMB ont pour objectif de protéger le milieu naturel et d'améliorer la qualité et la sécurité de pratique des activités de loisirs actuelles en toutes saisons. Elles n'ont pas pour finalité d'augmenter de façon importante l'offre de loisir. Un plan d'investissement sur trois ans est présenté dans ce document.

Dans le **plan de conservation du PMB** (2007), celui-ci est décrit comme un petit îlot forestier à l'intérieur d'un contexte urbain. Sept espèces à statut particulier ont été répertoriées lors des relevés de terrain effectués par des biologistes. Les perturbations du milieu naturel sont essentiellement d'origine anthropique (ex. station de ski, sentiers, champ de tir à l'arc, fossés de drainage et ponceaux, ligne de transport électrique, etc.). Les milieux naturels du parc sont hautement fragmentés (surtout dans le secteur nord) et le parc lui-même est isolé des autres fragments forestiers de la région. La valeur écologique du parc est considérée élevée (plusieurs espèces à statut particulier, superficie importante occupée par la forêt, diversité des communautés forestières, présence de milieux humides).

Par contre, pour conserver cette valeur écologique, il est recommandé de diminuer au minimum les perturbations anthropiques futures et même de procéder à certains travaux de rétablissement des habitats naturels. La totalité des limites actuelles du parc est située en zone blanche, ce qui constitue une menace pour le milieu naturel puisqu'il permet la conversion du milieu forestier aux fins de différents types de développement. Il serait important de protéger le parc par des outils légaux afin d'éviter que celui-ci soit mutilé par quelconques projets de développement et également afin de permettre le rétablissement d'habitats adéquats pour plusieurs espèces fauniques et floristiques.

Le rapport suggère des objectifs spécifiques de conservation (ex. établir des périmètres de protection autour des espèces à statut particulier, abattre et disposer convenablement des noyers cendrés atteints du chancre du noyer cendré pour éviter la propagation de la maladie). De plus, il est recommandé de conserver des zones de protection de la bande riveraine (20 m de part et d'autre) pour tous les cours d'eau, ainsi que de protéger les milieux et zones humides. Certaines communautés végétales (ex. saulaie, cédrières, prucheraie, etc.) sont aussi ciblées pour faire partie des zones de conservation.

En 2013, Destination Sherbrooke effectue une **caractérisation sommaire des parcs nature** de Sherbrooke. L'exercice vise à examiner le potentiel des sites ciblés dans une perspective de développement récréotouristique. On y apprend que l'occupation du sol au PMB est à 91 % en zone naturelle, à < 1 % en zone boisée entretenue, 5 % en zone herbacée entretenue et à 4 % en zone anthropique (accès, stationnements, bâtiments, sentiers formels et informels, voies véhiculaires, etc.). Toutefois, il est noté que malgré son imposant territoire, le PMB ne peut être aménagé sans contrainte environnementale que sur 51 % de sa superficie. La principale entrave au développement consiste en de nombreux cours d'eau répartis sur l'ensemble du territoire, ainsi que les milieux humides. En effet, le PMB comporte 7 cours d'eau à écoulement permanent (totalisant 3,4 km) et 107 cours d'eau à écoulement intermittent (totalisant 37,4 km). Les milieux humides, la faune et la flore sont également caractérisés dans ce rapport. On y dresse également un portrait de toutes les activités récréotouristiques pratiquées dans le parc. Plusieurs problématiques ont également été observées dans le PMB (ex. construction d'abris, empiètement des propriétaires privés, présence de déchets, perturbation de la bande riveraine, sentiers informels, site de feu, traverse à gué, etc.). Les potentiels et les contraintes au développement sont nommés.

Dans un essai d'une étudiante à la maîtrise en environnement (**Recommandations pour l'optimisation de la gestion du parc du Mont-Bellevue dans une optique de cohabitation et de durabilité**, 2017). Il existe tout un chapitre sur les impacts des activités récréatives extérieures sur l'environnement selon une approche de *recreation ecology*. Elle y note que l'un des impacts importants des réseaux de sentiers est la fragmentation du milieu. Elle discute également que la vitesse de restauration d'un milieu est toujours plus lente que la vitesse de détérioration, de là l'importance d'une gestion active des sentiers informels.

Lors de la planification d'activités récréatives extérieures, il est important de bien connaître le milieu et de déterminer les zones les plus tolérantes aux impacts. Dans le cas particulier du PMB, l'auteure souligne les éléments plus sensibles. Elle note les endroits où les pentes sont plus fortes (flanc sud du mont J.S.-Bourque et nord-ouest du mont Bellevue) et donc possiblement plus susceptibles à l'érosion. Il est également question des milieux humides qui ont une susceptibilité élevée à l'érosion, une faible résistance au piétinement et qui sont fréquemment associés à une biodiversité intéressante d'un point de vue écologique. La résistance et la résilience des différents peuplements forestiers devraient également être prises en compte. Par exemple, les carex peuvent absorber 25 à 30 fois plus de piétinement que les espèces de fougères les moins résistantes. Évidemment, les zones comprenant des espèces à statut particulier doivent être évitées et il pourrait même y avoir un programme de suivi environnemental comprenant des indicateurs spécifiques au contexte du parc. Quoique nous ayons beaucoup d'information sur l'intégrité écologique du PMB, dans le contexte d'une réserve naturelle, il serait important de parfaire les connaissances et de mesurer l'évolution dans le temps.

Achalandage

Dès 2004, dans le **plan stratégique du PMB**, le comité conjoint mentionne les complications liées au libre accès au PMB, tant au niveau de la cohabitation des usagers que de l'impact pour l'environnement. Les risques liés au partage du site sont évoqués, ainsi que les répercussions sur la sécurité des usagers et l'attraction du site.

Dans l'essai d'Émilie Pednault (**Recommandations pour l'optimisation de la gestion du parc du Mont-Bellevue dans une optique de cohabitation et de durabilité**, 2017), une section complète de l'essai discute des impacts différentiels de la randonnée et du vélo de montagne. Il est difficile d'avoir une conclusion ferme sur cette question puisque les diverses études sur la question donnent des résultats différents. Toutefois, la principale différence entre la randonnée et le vélo de montagne vient du fait que généralement la seconde activité requiert davantage d'espace que la première. Sinon, le style de vélo de montagne pratiqué (*cross-country riding*, enduro, *downhill riding*, *dirt jumping* et *free riding*²) peut influencer le niveau d'impact.

L'étudiante à la maîtrise en environnement a également réalisé une enquête au printemps 2017 s'inspirant d'études similaires. Les thèmes abordés dans le questionnaire consistent en les habitudes de fréquentation des utilisateurs, les interactions entre les utilisateurs et le profil du participant. Il y a eu 105 répondants, dont 24 réponses à l'aide d'un questionnaire en ligne et 81 formulaires remplis sur place par des utilisateurs du parc. Cette enquête offre des informations importantes sur les activités pratiquées par les utilisateurs, leurs motivations et leur niveau de satisfaction en lien avec le PMB, mais il ne s'agit pas d'une étude d'achalandage à proprement parler.

Une section liée à l'enquête met en lumière les facteurs qui influencent les conflits d'usage en situation d'activités récréatives extérieures. Il est souligné que plus le nombre d'amateurs de plein air augmente, plus les probabilités de conflits s'accroissent. Cela est également vrai pour la diversité des activités où plus il y a d'activités présentes sur un même site, plus il y aura de conflits. Ensuite, la forte dépendance d'une activité à un lieu donné peut également mener à une augmentation des conflits. Par exemple, le PMB est le seul endroit officiel pour pratiquer le vélo de montagne dans un rayon de 60 km ce qui rend la spécificité du lieu passablement élevée. On peut aussi comparer la course à pied qui se pratique dans des milieux diversifiés, autant urbain que naturel, et l'observation de la faune et de la flore qui nécessite un milieu naturel et qui augmente la spécificité du lieu. Également, plus le style de l'activité est intense (mesurable, par exemple, par l'intensité de la fréquentation et le niveau d'expertise), plus les probabilités d'interaction avec des participants moins intenses entraîneront un conflit. Globalement, l'enquête retient que les utilisateurs du PMB présentent un potentiel de conflit modéré dans le contexte du printemps 2017.

Des stratégies d'adaptation peuvent également être adoptées par les utilisateurs confrontés à une situation conflictuelle. Par exemple, ils peuvent changer d'emplacement ou d'horaire pour la pratique de leur activité. Les principaux sujets de conflits rapportés dans l'enquête sont : la qualité des sentiers (piétinement des sentiers de ski de fond ou de vélo des neiges), les inconvénients associés aux chiens (chiens sans laisse, excréments laissés sur place, attitude désagréable envers le chien ou le propriétaire), ainsi que le partage de l'espace physique (risque de collision, trop grande occupation de l'espace). Quoiqu'elles ne soient pas jugées comme un conflit, les utilisateurs ont également fait part de certaines préoccupations principalement les déchets sur le site, le piétinement de la végétation et le développement du parc. Ils ont aussi proposé des améliorations selon les thèmes suivants : signalisation et autres supports visuels, conservation et aménagement intégré, entretien des sentiers, cohabitation et partage de l'espace, ainsi que les infrastructures et autres dispositifs.

² Pour en savoir plus sur les différentes disciplines du vélo de montagne. <http://www.velo.qc.ca/montagne/Le-velo-de-montagne-explique>

Les **agentes de sensibilisation du RPMB** de l'été 2018 ont rédigé un rapport pour rendre compte de leurs activités. Elles y ont, entre autres, analysé un sondage (745 répondants) sur les habitudes de fréquentation des usagers, ainsi que leur niveau de satisfaction du parc. Parmi tous les répondants, 64 % pratiquent le vélo de montagne, 54 % la marche, 31 % la course, 9 % le vélo de plaisance et 4 % le canicross. Il est à noter que 18 % des marcheurs, 31 % des coureurs et 39 % des adeptes de canicross ont mentionné pratiquer leur activité dans les sentiers de vélo de montagne. Aussi, les adeptes de vélo de montagne n'avaient que la liste des sentiers officiels pour exprimer leur utilisation des sentiers. Il n'est donc pas possible de savoir dans quelle proportion les cyclistes utilisent les sentiers informels. Un autre fait intéressant est que les adeptes de vélo de montagne utilisent les sentiers plus longtemps par sortie en moyenne (1 à 2 h) que les marcheurs ou les coureurs (plus entre 30 et 60 minutes). Le sondage aurait intérêt à faire l'objet d'une analyse plus approfondie et possiblement à être reconduit.

Ces mêmes agentes de sensibilisation ont également collecté périodiquement, à différents moments de la journée et de la semaine, ainsi qu'à différents endroits des données sur l'achalandage et certains comportements. Sans surprise, les données recueillies révèlent que les conditions météorologiques sont un facteur important au niveau de l'achalandage. Sinon, dans le secteur du chalet Antonio-Pinard, lors des soirées d'entraînement du club Dalbix, elles ont observé une baisse de l'achalandage des usagers non-membres. L'entrée Dunant (la plus fréquentée du parc globalement) est surtout utilisée par les marcheurs, et ce entre 9 et 11 h, ainsi qu'entre 15 et 17 h. Plusieurs familles y viennent la fin de semaine. L'entrée de l'Université de Sherbrooke est surtout utilisée par la communauté universitaire et peu par les autres visiteurs.

Communication éducation et sensibilisation

Il y a quelques années, le RPMB a construit un outil éducatif qui consiste en un circuit d'interprétation de la flore. On retrouve des panneaux de signalisation dans le parc à cet effet, ainsi que des outils pour l'animation d'un atelier d'éducation. À notre connaissance, cet outil éducatif n'a pas été beaucoup déployé. Les agents de sensibilisation de l'été 2018 ont offert l'atelier que deux fois, et ce, gratuitement.

Dans l'essai d'Émilie Pednault (**Recommandations pour l'optimisation de la gestion du parc du Mont-Bellevue dans une optique de cohabitation et de durabilité**, 2017), une section traite des mesures d'atténuation des impacts sur le sol et la végétation dans les sentiers. D'abord, une bonne planification du sentier évitant les zones sensibles et favorisant le contour de la pente plutôt que le travers permet en grande partie de diminuer les impacts. Toutefois, pour des sentiers existants ayant une problématique d'élargissement, le balisage (ex. cordes) et la signalisation peuvent être utilisés pour réduire la dispersion des utilisateurs. Bien sûr, des travaux pour rendre la surface plus agréable peuvent également être nécessaires.

Une autre section de cet essai traite de la gestion du public dans un contexte récréatif en milieu naturel. Des pratiques de gestion destinées à contrôler, du moins, à encadrer les comportements des utilisateurs y sont décrites. Par exemple, une étude démontre que le contact personnel en comparaison avec de l'affichage est un moyen plus efficace pour réduire le trafic hors sentier. Il est aussi écrit qu'il est essentiel de maintenir les relations avec les groupes d'utilisateurs afin d'encourager le développement conjoint de code d'étiquette! Les programmes d'éducation et de sensibilisation doivent être accompagnés d'une stratégie de communication efficace.

Parmi les recommandations de l'essai, il y a l'élaborer une stratégie de promotion des bons comportements et la création d'un programme d'intendance environnementale (comme sur le Mont-Royal). Dans le second volet, une équipe de bénévoles effectuent différentes tâches de manière ponctuelle ou saisonnière en fonction des besoins.

ANNEXE 2 - Documentation recensée sur le parc du Mont-Bellevue

Titre	Date de publication	Auteur	Commandé par	Résumé
Dossier pour les élus en vue d'une résolution d'appui à la réserve naturelle	Mai 2019	Service des sports, de la culture et de la vie communautaire		Historique du PMB Définition d'une réserve naturelle Partage des coûts de gestion de la réserve Résolution du CA de l'UdeS Bail-entente Mont-Bellevue Ville-Université Convention de bail Sommaire décisionnel
Formulaire de demande de reconnaissance d'une réserve naturelle – projet Mont-Bellevue	2019	Comité de travail	VdeS et UdeS	Formulaire administratif pour le dépôt de la demande au MELCC. Dresse un portrait général du projet de réserve naturelle.
Projet de réserve naturelle	8 novembre 2018	Ville de Sherbrooke et Université de Sherbrooke		Ppt préparé pour la séance d'information
Compte rendu de la soirée d'information	8 novembre 2018			CR des présentations et de toutes les interventions citoyennes
Rapport des agents de sensibilisation	Été 2018	Agents de sensibilisation	RPMB	Proposition de mise en valeur récréotouristique d'un réseau de parcs nature comme moteur de développement économique
Recommandations pour l'optimisation de la gestion du parc du Mont-Bellevue dans une optique de cohabitation et de durabilité	Juin 2017	Pedneault, É.	RPMB	Essai dans le cadre de la maîtrise en environnement Objectifs : Le premier est d'analyser les impacts environnementaux des activités récréatives du parc du Mont-Bellevue. Le second est de dresser un portrait des utilisateurs du parc, de leurs préférences et des conflits existants. Enfin, le troisième est de procéder à une analyse intégrée des activités d'un point de vue social et environnemental.

Titre	Date de publication	Auteur	Commandé par	Résumé
Caractérisation sommaire des parcs nature	2013		Destination Sherbrooke	Fiche descriptive par site des parcs de la Ville Considérations pour la mise en valeur des parcs nature
Érosion des sentiers du parc du Mont-Bellevue : Caractérisation des pentes de ski alpin	Mai 2010	Envirotel	Ville de Sherbrooke, Service des sports, de la culture et de la vie communautaire	Mandat de caractérisation des sites d'érosion dans le secteur du nord du Mont-Bellevue dans le but de faire une réfection des sentiers de vélo de montagne de manière à ce que ceux-ci soient dans un environnement moins sujet au ruissellement et à l'érosion.
Caractérisation des sites d'érosion sur le réseau de sentiers de la portion nord du Mont-Bellevue.	Février 2010			
Propositions de réaménagement des sentiers de vélo de montagne au Mont-Bellevue ³	Février 2010			
Évaluation de la dégradation de sentiers sous l'effet de l'érosion et de l'accumulation hydrique. PMB	2008	Bastien, F., Blanchard, J. et Savignac, F.	RPMB	Projet étudiant, département de géomatique appliquée. Disponible à la bibliothèque de l'UdeS. Modélisation hydrographique du PMB. Étude des zones d'accumulation et d'érosion hydrique. Évaluation des impacts sur les sentiers et niveau de dégradation de ceux-ci. Permet de localiser les zones favorables et

³ Cette portion de l'étude n'a pas été trouvée. Des recherches sont toujours en cours.

Titre	Date de publication	Auteur	Commandé par	Résumé
				défavorables à l'aménagement de sentiers d'un point de vue de l'érosion hydrique.
Plan de conservation du parc du Mont-Bellevue	Août 2007	Corridor Appalachien	RPMB	Caractérisation de la valeur écologique du PMB. Objectifs et recommandations pour la conservation du parc.
Concept de signalisation du PMB pour sa mise en valeur et un usage sécuritaire	Mai 2005	Pascaline Rastoul Vincent Tricard		Projet étudiant du cours « Géographie du tourisme et des loisirs » Recommandations concernant la signalisation dans le PMB
Valorisation de l'accès aux milieux naturels du Mont-Bellevue via l'Université de Sherbrooke	2005	Créac'hcadec, Florian Desautels, Patrick Giguère, Jean-Denis Lapointe, Mélanie (Département de géomatique appliquée)		Livre disponible à la bibliothèque de Sciences et génie Propose de mettre en valeur les deux entrées au PMB par l'Université de Sherbrooke (près des résidences G et près de la faculté d'administration)
Parc du Mont-Bellevue Plan stratégique	2004	Comité conjoint		Le plan stratégique propose une série d'investissements sur cinq ans ayant pour but de mettre en valeur le PMB.
Plan directeur d'aménagement du PMB	1995	Comité conjoint		Disponible à la bibliothèque UdeS Dresse les principes directeurs pour l'aménagement du PMB
Description et utilisation des activités futures du Mont-Bellevue	1975	Bédard, P.		Projet de fin d'étude (géographie) Proposition de toute une panoplie d'activités dans le PMB (dont, golf, équitation, camping, érablière, théâtre en plein air, etc.)